

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 06 octobre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 30 septembre 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,
Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGRO,
Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO,
Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Madame Marilyne LANTRAIN, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Nicole BROCARD à M. Rodolphe CAMBRESY.
M. Laurent TUIL à M. Christophe ARZANO.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGRO.
Mme Rosa SAADI à Mme Véronique CHEVILLARD.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
M. Serge GODARD à Mme Sandrine LALANNE.
M. Augustin KUNGA à M. Olivier ZANINETTI.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. ONGHENA Robin, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur GALLEGRO Jean-Antoine

2025DELIB0093 - VERSEMENT DES RECETTES DU BAR À L'ASSOCIATION SIDACTION LORS D'UNE SOIRÉE ÉVÈNEMENTIELLE ORGANISÉE AU THÉÂTRE MUNICIPAL DE BRY-SUR-MARNE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1,

Vu la décision du Maire n°2020DEC0189 en date du 24 décembre 2020 portant sur la création d'une régie d'avances et de recettes de l'action culturelle,

Vu l'avis de la commission petite enfance, enfance, jeunesse du 1^{er} octobre 2025,

Considérant le souhait de la municipalité de soutenir l'action de l'association Sidaction dans le cadre de la soirée musicale organisée par le Conseil Municipal des Jeunes le samedi 3 mai 2025 au théâtre municipal,

Considérant que les bénéfices du bar s'élèvent à 149,55€ déduction faite des dépenses.

Considérant que la totalité des bénéfices est reversée à l'association Sidaction,

Après en avoir délibéré, et par 29 voix pour

ARTICLE UNIQUE : DECIDE de reverser à l'Association Sidaction les bénéfices d'un montant de 149,55 € (cent quarante-neuf euros et cinquante-cinq centimes) tirés de l'exploitation du bar du théâtre municipal lors de la soirée événementielle organisée par le Conseil Municipal des Jeunes le samedi 3 mai 2025 à 20h30, au théâtre municipal de Bry-sur-Marne.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 10 octobre 2025

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

